

# Erasmus+ Renforcement des capacités dans le domaine de l'Enseignement et de la Formation Professionnels (EFP)

Après son lancement réussi en 2022, cette action se poursuit en 2023 pour soutenir des initiatives conjointes qui favorisent la coopération entre différentes régions du monde, visant à soutenir la pertinence, l'accessibilité et la réactivité des établissements et systèmes d'EFP dans les pays tiers non associés au programme, en tant que catalyseurs du développement socio-économique durable. Cette action accroît les capacités des prestataires d'EFP, notamment dans les domaines de la gestion, de la gouvernance, de l'inclusion, de l'assurance de la qualité et de l'innovation. RC EFP améliore la qualité de l'EFP en renforçant les capacités du personnel et des enseignants de l'EFP ainsi qu'en consolidant le lien entre les prestataires d'EFP et le marché du travail.

**Lisez les informations suivantes, trouvez des partenaires et postulez pour recevoir des fonds Erasmus+ pour vous soutenir!**

## OBJECTIFS

- Renforcer les capacités des prestataires d'EFP pour améliorer la coopération entre les parties prenantes privées et publiques dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels afin de concevoir des interventions axées sur la demande et sur les nouvelles perspectives dans le domaine de l'EFP ;
- Améliorer la qualité et la réactivité de l'EFP face aux évolutions économiques et sociales afin d'accroître la pertinence de l'offre de compétences sur le marché du travail;
- Aligner l'offre d'EFP sur les stratégies de développement locales, régionales et nationales.



Image: © chokniti, stock.adobe.com/446168234

## DOMAINES THEMATIQUES

Les propositions devraient se concentrer sur un ou plusieurs des domaines thématiques suivants :

- Apprentissage en milieu professionnel (pour les jeunes et/ou les adultes) ;
- Mécanismes d'assurance de la qualité ;
- Développement professionnel des enseignants / formateurs de l'EFP ;
- Compétences clés, y compris l'entrepreneuriat ;
- Adéquation des compétences dans les secteurs économiques d'avenir ;
- Soutien au développement des compétences vertes et numériques pour la double transition.

## ACTIVITÉS

Les activités du projet doivent se concentrer sur le développement et le renforcement des capacités des organismes actifs dans le domaine de l'EFP, principalement dans les pays tiers non associés au programme Erasmus+. Les projets financés pourront intégrer un large éventail d'activités de coopération, d'échange, de communication et autres, incluant par exemple :

- Créer et développer des réseaux et des échanges de bonnes pratiques entre les prestataires d'EFP ;
- Créer des outils, des programmes et d'autres supports pour renforcer les capacités des établissements de pays tiers non associés au programme ;
- Créer des mécanismes permettant d'associer le secteur privé tant à la conception qu'à la mise en œuvre des programmes d'études et de fournir aux apprenants de l'EFP une expérience de qualité en milieu professionnel ;
- Elaborer et transférer des approches pédagogiques, ainsi que du matériel et des méthodes d'enseignement et de formation ;
- Concevoir et mettre en œuvre des activités d'échange (virtuel) internationales pour le personnel principalement.



Images (du haut à gauche au bas à droite): © auremar, stock.adobe.com/295514017; © ndustrieblick, stock.adobe.com/406727540; © as-artmedia, stock.adobe.com/232726803; © Zamrznuti tonovi, stock.adobe.com/520333237;

## ASPECTS HORIZONTAUX

Les candidats sont encouragés à tenir compte de ces dimensions lors de la conception de leur projet:

**Inclusion et diversité**  
**Développement durable**  
**Dimension numérique**  
**Valeurs communes, engagement civique et participation**

## REGIONS COUVERTES

- Balkans (Région 1)
- Voisinage oriental (Région 2)
- Pays du Sud de la Méditerranée (Région 3)
- Afrique subsaharienne (Région 9)
- Amérique latine (Région 10)
- Caraïbes (Région 11)

## PRIORITÉS

Un certain nombre de priorités régionales ont été fixées. Celles-ci peuvent être consultées dans [le guide du programme Erasmus+ 2023](#) ou sur [le portail des financements et des appels d'offres de l'UE](#) (FTOP). Les enveloppes budgétaires par région sont présentées dans le [FTOP](#).

### **Vous souhaitez soumettre une candidature? Veuillez trouver plus d'informations ci-dessous:**

- [Le guide du programme](#) (disponible dans les 24 langues officielles de l'UE)
- Découvrez la procédure de soumission dans [le manuel en ligne sur le financement et les appels d'offres de l'UE](#)
- Postulez via [le portail des financements et des appels d'offres](#) (portail FTOP)
- Code de l'appel : ERASMUS-EDU-2023-CB-VET
- Pour toute question spécifique, veuillez contacter :

**EACEA-EPLUS-CBVET@ec.europa.eu**



Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2023

© Union européenne, 2023

Réutilisation autorisée, moyennant mention de la source. La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est mise en œuvre sur la base de la décision 2011/833/UE de la Commission du 12 décembre 2011 relative à la réutilisation des documents de la Commission (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39).

Agence Exécutive  
européenne de  
l'Éducation et  
de la Culture



**Date butoir et durée du projet**

**Date butoir de soumission des candidatures :**

**28 février 2023, 17:00:00**  
(Heure de Bruxelles).

Durée du projet: 12, 24 ou 36 mois.



**Quels pays sont éligibles pour participer au projet ?**

Le coordinateur peut être tout organisme public ou privé actif dans le domaine de l'EPF et légalement établi dans un État membre de l'UE ou un pays tiers éligible associé au programme.

Chaque organisation participante doit être active dans le domaine de l'EPF ou sur le marché du travail.

Chaque projet doit inclure au moins un prestataire d'EPF qui ne relève pas de l'enseignement supérieur.

Pays éligibles:

- États membres de l'UE et pays tiers associés au programme Erasmus+; tous les pays tiers non associés au programme dans les régions 1, 2, 3, 9, 10 et 11 (exception: Le Belarus ne peut pas participer);
- Voir la section "pays éligibles" dans la partie A du Guide du programme pour une liste complète.



**Nombre et profil des organisations participantes**

Les consortiums de projets doivent être composés d'au moins 4 organisations (coordinateur et partenaires à part entière) provenant d'au moins 3 pays :

- au moins 1 organisation de 2 États membres de l'UE différents et au moins 2 organisations d'au moins 1 pays tiers éligible non associé au programme ou
- au moins 1 organisation de 2 pays tiers associés au programme différents et au moins 2 organisations d'au moins 1 pays tiers éligible non associé au programme ou
- au moins 1 organisation d'un État membre de l'UE et 1 organisation d'un pays tiers associé au programme et au moins 2 organisations d'au moins 1 pays tiers éligible non associé au programme.

Le nombre d'organisations des États membres de l'UE et de pays tiers associés au programme ne doit pas être supérieur au nombre d'organisations de pays tiers éligibles non associés au programme.

Les entités affiliées et les partenaires associés ne sont pas concernés par les exigences énoncées ci-dessus.



**Quel budget est disponible en 2023 et quelles sont les règles de financement?**

Cette action suit un modèle de financement forfaitaire.

La subvention de l'UE par projet variera entre un minimum de **100 000 EUR** et un maximum de **400 000 EUR**.

Budget total disponible : **27 116 244 EUR**.